
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 13

Votants: 13

Séance du 22 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le 22 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Monsieur Ludovic LAUNEAU (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)

Représentés:

Excuses:

Absents: Martine DEMEURE, Patrick LEHAGRE

Secrétaire de séance: Annie FONTAINE

Dans le cadre des nouvelles préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque port du masque est obligatoire.

Remise de prix suite au concours logo à 18h30 en présence de la presse

Un discours a été prononcé par madame Muriel Cherreau 4^{ème} adjointe en charge de la communication qui rappelle l'historique du concours de logo organisé par la municipalité de Charentilly. Madame le Maire et Muriel Cherreau remettent les prix au gagnant monsieur Eric Michon et aux jeunes créateurs des meilleures réalisations Eva Vengerder, Ayana Fauvy-Bureau

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021.
- Compte rendu des décisions du Maire
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire : sécurisation d'un cheminement piéton du centre bourg jusqu'à l'école communale
- Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Développement Local (FAL) : projet mobilier urbain
- Demande de subvention du FDSR Socle 2017 auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire : projet city stade
- Demande de subvention auprès de la CAF d'Indre et Loire : projet city stade
- Lancement d'un appel d'offres ouvert pour le marché des prestations de fournitures de repas au Restaurant Scolaire de la commune de Charentilly
- Lancement d'une consultation pour une délégation de service public garderie communale
- Compte rendu des EPCI.
- Questions diverses :
 - organisation des élections départementales et régionales

Après conseil :

Affaires diverses.

Ouverture de séance : 19h00. La séance est enregistrée.

Nomination du secrétaire de séance : Annie Fontaine

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 18 mars 2021 :

Pas de remarques.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décisions du Maire :

CRTE : Contrat de Relance Transition Ecologique

Madame le Maire expose qu'elle a participé à une première réunion en visio le 13 avril 2021 avec Monsieur le Sous-préfet de Chinon, Monsieur JP. Gachet Conseiller Départemental, Monsieur Xavier Rousset Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire Adjoint, et Madame Pignolet Région Centre Val de Loire. Cette réunion avait pour but de présenter le CRTE aux maires du territoire afin d'aider les communes et la CCGC-PR à préparer leurs fiches projets.

AMS Informatique :

Acquisition du matériel prévu dans le cadre de l'appel à projet numérique école communale 2020 : 1 imprimante couleur, 1 vidéoprojecteur, 5 PC portables. La reconfiguration des PC existants dans la classe numérique sera réalisée également par AMS Informatique, comme prévu.

Affaires soumises à délibération:

Objet: Demande de subvention au titre des amendes de police 2021 auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire - DE 2021 027

Madame le Maire expose,

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions (police et gendarmerie) dressées l'année précédente sur le territoire de chaque collectivité.

Les subventions versées au titre des amendes de police sur proposition du Conseil Départemental, sont attribuées pour soutenir des projets relatifs à la circulation routière ou aux transports en commun d'où la nécessité pour la collectivité de s'engager dans la réalisation d'un projet relatif à la circulation routière éligible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Vu les articles du code de la route, notamment les articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au maire de la commune et à la mise en place de signalisation ;

Considérant que les habitants de la commune de Charentilly ont besoin de se déplacer de façon sécurisée jusqu'à l'école ;

Considérant qu'il est aujourd'hui nécessaire de sécuriser les axes principaux menant à l'école communale par un cheminement piéton ;

Considérant que le Conseil Général doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil, que dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton pour sécuriser l'accès à l'école en passant notamment par la rue des Mailleries, la commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour cet investissement portant sur l'aménagement et l'équipement afin d'améliorer la sécurité des usagers sur ces routes concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE de demander les subventions au titre des amendes de police 2021 pour les travaux suivants**
 - signalisation horizontale
 - revêtement en enrobés des trottoirs côté nord rue des Mailleries
- **DECIDE de demander la subvention au titre des amendes de police 2021 auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;**
- **AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au développement Local (FAL) : projet mobilier urbain - DE 2021 028

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé le projet d'installer du mobilier urbain au sein de la commune de Charentilly. Il est aujourd'hui nécessaire de participer à l'embellissement du bourg et surtout de renouer avec des lieux d'échanges intergénérationnels.

L'installation de mobilier urbain se fera à divers endroits de la commune de Charentilly où l'on peut stationner, s'asseoir et rencontrer d'autres habitantes et habitants, comme autour des jeux pour enfants, du parc de la salle polyvalente, près du stade, près du cimetière ou autres lieux de sports collectifs ou de randonnées. Ce mobilier sera propice à l'échange, à la distraction intergénérationnelle.

Pour ce faire des devis ont été demandés pour l'acquisition de mobiliers urbains : bridges et canapés

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSE HT		RECETTE	
Acquisition de mobilier urbain 4 bridges 4 canapés	4 492.00€	Aide financière FAL Conseil Départementale 37	500.00€
		Commune de Charentilly	3 992.00€
TOTAL	4 492.00€	TOTAL	4 492.00€

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement Local (FAAL) pour la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **VALIDE le projet d'installation de mobilier urbain bridges et canapés à hauteur de 4 492.00€ HT au sein de la commune de Charentilly ;**
- **DECIDE de solliciter une aide financière dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement Local (FAAL) auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire ;**
- **AUTORISE madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.**

Objet: Demande de subventions auprès du Conseil Départemental, de la CAF 37 et du CNDS : projet City Stade, jeux urbains - DE 2021 029

Madame le Maire expose :

- qu'il est envisagé de **réaliser un City stade** sur la commune de Charentilly. L'implantation de ce projet est prévue dans le prolongement du tennis extérieur sur l'emprise du stade. Le City stade est un terrain multisports en libre accès, entouré par une enceinte. On y trouve des buts de foot, des panneaux de basket, des poteaux pour installer un filet (pour jouer au volley ou au badminton). Il peut être entouré d'une petite piste d'athlétisme. Ce type d'équipement présente de nombreux avantages. Il est gratuit, facile d'accès et permet de faire du sport à l'improviste, sans rendez-vous ni réservation, et sans avoir besoin d'appartenir à un club. Ce terrain multisport permet de toucher des publics très différents. Le coût global de l'opération est estimé à 50 000 € HT au maximum, en fonction du type d'aménagement à mettre en place. Les principaux critères d'estimation :
 - o La surface du terrain, les travaux d'aménagement prévus, le type de city stade souhaité (multisport, junior...), l'ajout ou non d'éléments annexes (mobiliers urbains, fronton...), la main d'œuvre pour l'installation.
- Qu'il est envisagé de faire **l'acquisition de jeux urbains** dont l'implantation est prévue rue de la Croix Saint Jean. La création d'une aire de jeux en extérieur est un espace public favorisant le "vivre ensemble" au cœur des communes. L'**aire de jeux communale** est avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous. Le coût global de l'opération est estimé à 15 000.00€ HT au maximum. Les principaux critères d'estimation :
 - o Les structures et /ou éléments d'aire de jeux, les zones de réceptions réglementaires...

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer des dossiers de demande d'aides financières auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire, de la CAF d'Indre et Loire, de Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE de prendre une délibération de principe qui valide le projet de réalisation d'un terrain multisport type city Stade et l'acquisition et l'installation d'une aire de jeux urbains sur la commune de Charentilly**
- **DECIDE de solliciter une aide financière exceptionnelle auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la réalisation d'un city-stade**
- **DECIDE de solliciter une aide financière à l'investissement auprès de la CAF d'Indre et Loire pour les dépenses relatives à la création d'un city-stade**
- **DECIDE de solliciter une aide financière auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour la réalisation d'un city stade ;**
- **DECIDE de solliciter une aide financière FDSR Socle 2017 auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour l'acquisition et l'installation d'une aire de jeux urbains :**
- **AUTORISE madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Marché public de services de restauration scolaire - DE 2021 030

Madame le Maire expose qu'il convient de lancer un marché public de prestation de services de restauration scolaire. Le contrat de prestation de restauration avec la société RESTAUVAl prolongé d'une année par délibération en date du 7 mai 2020 prendra fin au 31 août 2021.

Madame le Maire précise la nécessité de maintenir la garantie nutritionnelle des repas et aussi de prendre en compte la qualité et la variété des repas servis. Il est impératif également d'assurer la meilleure sécurité possible des personnes fréquentant le restaurant scolaire, d'exiger toutes les

garanties d'origine et de traçabilité des aliments servis. La restauration scolaire doit assurer une éducation nutritionnelle par la découverte et la diversité alimentaire.

La consultation aura pour objet la gestion et l'exploitation du service pour la restauration scolaire de la commune de Charentilly :

- la préparation sur place et la distribution des repas aux enfants de l'école maternelle et élémentaire,
- la préparation sur place et la distribution des repas aux personnels de surveillance, de services, des enseignants et autres personnels communaux
- les jours de fonctionnement seront au nombre de 4 : lundi-mardi-jeudi-vendredi sur les jours d'école.

Une option est prévue : mise à disposition d'une aide supplémentaire (en plus du chef cuisinier) assurant essentiellement une aide au service en salle, plonge et débarrassage de la vaisselle en salle, aide à l'entretien du restaurant scolaire.

Le marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande (article 77 du code des Marchés Publics).

Le marché serait conclu pour une durée de 4 ans et prendrait effet au 1er septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'autoriser le lancement d'un marché public de services de restauration scolaire de l'école maternelle et élémentaire de la commune de Charentilly**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal prévisionnel 2021**
- **Autorise, Madame le Maire, à accomplir toute formalité et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Consultation Délégation de Service Public accueil périscolaire - DE 2021 031

Madame le Maire expose que suite à la décision de l'APEC de cesser leur activité de garderie périscolaire, il convient de mettre en place une DSP afin de créer un accueil périscolaire pour l'école communale de Charentilly.

L'orientation de la politique municipale consiste à créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et d'améliorer l'offre périscolaire dès la rentrée prochaine 2021-2022.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de retenir comme mode de gestion la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'organisation d'accueil périscolaire de l'école maternelle et élémentaire de la commune de Charentilly.

Un cahier des charges sera réalisé qui précisera les conditions d'exploitation de ce service et ce afin de lancer une consultation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de lancer une consultation pour la gestion et l'organisation d'un accueil périscolaire pour l'école communale de Charentilly dès la rentrée prochaine**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal prévisionnel 2021**
- **Autorise, Madame le Maire, à accomplir toute formalité et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Madame le Maire propose une réunion des tous les membres du conseil pour étudier et valider les cahiers des charges relatifs au marché de prestations de service pour la restauration scolaire et à la consultation pour la DSP garderie communale en date du 4 mai 2021 à 18h00. Le

lancement des marchés devrait se faire aux alentours du 10 mai prochain pour un retour de plis au 7 juin 16h00.

Une 1^{er} CAO pour l'ouverture des plis sera réunie le mercredi 9 juin 2021 et la 2^{ème} CAO pour études des offres et choix des prestataires le mardi 22 juin 2021.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 24 juin 2021 afin de pouvoir entériner le choix fait par la CAO.

COMPTE RENDU DES EPCI

Commission communale Bâtiment – Urbanisme : le 21 avril 2021

J. Ageorges fait un compte rendu.

Le projet d'aménagement du cœur de village a été évoqué. Les futurs utilisateurs des constructions prévues seront consultés afin d'aborder avec eux leurs besoins et les surface souhaitées.

Annie Fontaine informe les membres du conseil que :

- **La Commission culture CCGC-PR** été reportée en raison de la crise sanitaire.
- **La commission environnement** a été remplacée par l'envoi d'un questionnaire. Proposition a été faite de créer des modules de formation n à destination des propriétaires de bords de rivières et de forêts afin de leur faciliter l'entretien et la mise en valeur de leur patrimoine et de ces lieux spécifiques.

Commission sport-loisirs-vie associative : le 30 mars 2021

L. Launeau fait un compte rendu.

Madame P. Plou Vice-présidente en charge de la commission :

- A fait un résumé de la formation AMIL : relation collectivités associations.
- A expliqué la CPO : Convention pluriannuelle pour chaque association qui touche une subvention. Il est proposé de donner des subventions seulement aux associations qui ont un intérêt général sur la collectivité concernée.
- A fait un rappel de la politique de territoire validée lors du conseil communautaire.
- A constaté qu'il y a eu peu de retour des élus de la commission sur le point transport et mobilité, concernant le tissu associatif de leurs communes.
- A fait remarquer qu'à l'heure actuelle très peu d'associations ont pu redémarrer leurs activités.
- A rappelé de ce qui avait été décidé, concernant le Stade de foot, à savoir la remise en condition des stades de Cerelles et Sonzay afin d'augmenter le nombre de terrains praticables.
- A informé d'une prise de contact avec ID 37, qui a réalisé un diagnostic sur le territoire Pays de Loire Nature
- A exposé le projet envisagé avec le Pays de Loire Nature à savoir un fond LEADER qui peut être disponible afin de subventionner un emploi à hauteur de 80% sur deux années, il faut pour cela qu'une fiche de poste soit établie. Cet emploi pourrait également permettre de coordonner le sport santé.
- A proposé un questionnaire soit transmis aux associations du territoire afin de cibler les différents besoins. La trame commune de ce questionnaire sera envoyée aux élus de la commission pour diffusion auprès des associations de leurs communes respectives. Les points abordés dans le questionnaire sont les suivants :
 - Nom de l'association, Nom et mail du représentant
 - Nombre d'adhérents / tranche d'âge des adhérents / d'où viennent-ils ?
 - Utilisation d'infrastructure communautaire, si oui, quelles infrastructures ?
 - Manifestation organisée ? temps fort ?
 - Nombre de salariés, nombre d'encadrants, autres
 - Difficultés rencontrées ? (Administrative, communication, recherche de financements, etc.)

- Quel type d'infrastructure communautaire serait un plus sur notre territoire ? Quelle localisation ?

- A Précisé que Profession sport 37 est à nouveau en activité (anciennement Sport Anim 37)
- A Informé des Interventions des associations en milieu scolaire
- A Informé que Le CDOS a des modules pour le sport santé et le sport sans violence.
- A informé de la présence d'un PAVA : Point d'aide à la vie associative au pôle numérique de Saint Paterne

Madame P. Plou a présenté les fiches d'actions pour les projets de territoire :

Action 1 : *Etudier les besoins en matière d'infrastructures sportives et permettre leur création et leur accès* :

Cinq millions d'euros pour trois projets remontés par le questionnaire : terrains de tennis couverts (Semblançay), bassin de nage couvert (Neuillé Pont Pierre), terrain de foot synthétique (Neuillé Pont Pierre). Mme PLOU a souligné que le projet tennis serait difficile à défendre du fait du nombre déjà important de terrains sur notre territoire. Plusieurs élus ne sont pas d'accord avec ces trois projets. Ils estiment que de plus petits projets pourraient être réalisés dans plus de communes de la communauté de communes avec un tel budget.

Madame P. Plou a rappelé qu'il fallait raisonner à l'échelle communautaire et non communale. La communauté de communes a vocation à faire des projets communautaires que les communes ne pourraient porter seules.

Action 2 : *Soutenir la vie associative en accompagnant, en communiquant* :

Proposition d'organisation de journée thématique autour du sport.

L'emploi salarié pour aider les associations

Dans le prochain site internet de la communauté de communes, il serait intéressant de donner accès aux associations, par le biais d'une admin, afin qu'elles puissent mettre à jour leurs informations et rentrer dans un calendrier en ligne leurs manifestations.

Formation au numérique ou aux réseaux sociaux des responsables d'associations, lors d'after work comme pratique le service économie. Cela permettra en plus aux responsables de ces associations de lier des contacts.

Action 3 : *Etudier la faisabilité d'avoir des éducateurs sportifs itinérants* : ce sujet n'a pas été abordé lors de la commission.

L. Launeau précise :

- que seules 9 personnes étaient présentes sur les 19 communes
- que la commission a bien compris la volonté de madame P. PLOU d'obtenir les crédits nécessaires à l'embauche d'un agent administratif qui serait mis à disposition des associations alors qu'il existe déjà un organisme sur la commune de Saint Paterne Racan qui vient en aide aux associations du territoire Le PAVA (Point d'Aide à la Vie Associative)
- que les délégués présents ont été surpris d'apprendre lors de cette commission que monsieur le Président de la CCGC-PR envisagerait la remise en état de certains stades de foot à hauteur de 50 000€ sur les communes de Sonzay et Cerelles
- que les délégués présents ont été surpris d'apprendre que monsieur le Président de la CCGC-PR avait prévu de budgéter 5 millions d'euros pour 3 projets retenus : 1 terrain de foot synthétique à Neuillé Pont Pierre, 2 courts de tennis couverts (pour compétitions) à Semblançay et une piscine réservée aux scolaires sur Neuillé Pont Pierre.

L. Launeau a fait alors remarquer lors de cette commission qu'il serait fondamental, beaucoup plus unificateur et communautaire d'envisager de réaliser des city stades sur les communes ou autres structures pour sport en extérieur telles que skate parc par exemple et ce pour une dépense mieux investie et mieux répartie. Madame P. Plou a alors répondu que les communes avaient la possibilité de demander des aides financières auprès de l'Etat, Conseil Départemental, Région et autres.

L. Launeau a fait part de ses remarques et de son mécontentement aux membres de la commission par mail qui pour la majorité lui ont signifié leur approbation.

L. Launeau précise qu'il ne souhaite plus participer à cette commission sauf en cas d'absence et donc de remplacement du délégué titulaire.

Réunion du CCAS : le 6 avril 2021

B. Parisis fait un compte rendu :

- Approbation du compte de gestion 2020
- Adoption du compte administratif 2020 avec un résultat définitif cumulé excédentaire : 4 973.24€
- Il a été affecté au compte 002 Résultat de fonctionnement 4 973.24€
- Vote du Budget prévisionnel 2021 tel que suit :
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 9 173.24 €
 - Recettes : 9 173.24 €
- Mme Elisabeth Chausse a démissionné suite à un déménagement hors de la commune.

La candidature de Mr Elisée Ramond, domicilié 12 rue des Ouches à Charentilly, est acceptée à l'unanimité.

- **Bilan de l'action sociale**

Depuis mai 2020 :

- 2 aides financières
- 5 aides à la constitution de dossiers
- 5 démarches d'information
- 2 aides à la recherche d'emploi
- 5 distributions (brumisateurs, questionnaires, cadeaux gourmands, masques âgés, masques enfants)
- 5 nouvelles inscriptions au dispositif Mobil'Age
- 3 aides ponctuelles matérielles (pose de barres, transport de bouteilles de gaz, problème de téléphonie...)
- 5 transports pour la vaccination (Mr Ramond-bénévolat)
- **Questionnaires aux âgés**

20 réponses ont été obtenues

Nos âgés au travers de ce questionnaire ont dit :

- leur attachement au spectacle et aux cadeaux de fin d'année,
- leur souhait :
 - du maintien des activités avec l'ASEPT 37,
 - de l'amélioration des trottoirs et de la limitation du stationnement sur les trottoirs.
 - d'une équipe à leur écoute si besoin.
 - d'avoir des bancs pour s'asseoir devant l'ancienne entrée de la mairie.
- **Vaccinations**
 - A ce jour 48 personnes de plus de 75 ans sont vaccinées, à notre connaissance.
 - 2 personnes de plus de 75 ans vont être vaccinées la semaine prochaine grâce à des créneaux dédiés aux CCAS par la communauté de communes

Réunion Cavité 37 : le 23 mars 2021

B. Parisis fait un compte rendu :

Il a été fait un court rappel historique du Syndicat qui a été créé à la suite des effondrements du coteau de Marmoutier à Tours et d'une structure de soutènement qui longe les axes principaux de la ville de Tours. C'est une volonté politique de la DRIRE et de la Préfecture de voir la création du Syndicat.

Aujourd'hui 180 communes de l'Indre et Loire sont adhérentes.

Les missions du syndicat sont multiples :

Diagnostics de stabilité de caves et de coteaux, assistance technique aux commune (expertise, études, relevés topographiques...).

Il a été adopté le compte de gestion 2020.

Il a été validé le compte administratif 2020 tel que suit :

Dépenses : 348 816.46€

Recettes : 379 440.79€

Excédent sur l'exercice : 30 624.33€

Il a été affecté au compte 1068 : 370.64€ et au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 118 846.20€

Le budget primitif 2021 a été voté à l'unanimité tel que suit :

Section de fonctionnement : 460 551.20€

Section investissement : 29 290.00€

Divers :

Il a été proposé de transmettre une carte fusionnée afin de comparer le niveau d'aléa mouvements de terrain évalué au DDRM et les communes adhérentes au Syndicat.

Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental 37 et notamment par une proposition de contractualisation pluriannuelle.

Pour la subvention 2021 le versement est soumis à l'évolution des règles de retraits et adhésions des communes, l'ouverture à l'adhésion des EPCI, la modulation des cotisations.

Questions diverses

Elections départementales et régionales

Madame le Maire rappelle que les prochaines élections départementales et régionales vont se dérouler les 20 et 27 juin prochain. La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir avant les élections. Il est proposé de se réunir le jeudi 27 mai 2021 à 19h00. C. Garnier, agent en charge de ce dossier, sera présente et proposera la liste des nouveaux inscrits à valider.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place 2 bureaux de vote : un pour les élections départementales et l'autre pour les élections régionales. En raison des mesures sanitaires liées à la Covid – 19, il a été acheté des protections supplémentaires en plexi glace.

Il est proposé des tableaux de permanences pour les 2 tours des élections. Les élus disponibles sont sollicités.

La Poste

Madame le Maire fait part de sa réunion avec Madame Lovergne, commerciale de La Poste. Il a été abordé l'adressage sur la commune de Charentilly au vu du passage à la fibre prévu en 2023. L'adressage et la numération de chaque maison est obligatoire. Les services postaux proposent de réaliser un plan d'adressage (qui pourra être transmis pour les GPS, services administratifs...). Le coût serait de 3 300€ HT.

J. Ageorges dit qu'il est nécessaire de passer par un prestataire pour réaliser ce travail afin qu'il soit fait correctement et dans les normes. On ne doit pas improviser.

G. Guyon ajoute qu'il serait très difficile de traiter cette mission en interne.

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour valider cette prestation. Majorité de pour, 1 abstention (L. Launeau).

Madame le Maire explique que La Poste propose également des services aux seniors tels que :

- le portage de repas à domicile avec 2 formules possibles : cuisine partenaire ou solution individuelle par abonnement et livraison par « chronofresh »
- De la téléassistance
- Tablette adaptée aux seniors.

Madame le Maire propose de prévoir une réunion de présentation avec les seniors dès que les conditions sanitaires le permettront.

Fin de séance 20h10